



SELECTION TRACKER

EXPERTS CONSEIL

TRANSPARENCE

ACCÈS AUX
MARCHÉS LES
PLUS POINTUS

INNOVATION



ORADEAVIE
GRUPE SOCIETE GENERALE

ASSET MANAGEMENT BY
LYXOR
GRUPE SOCIETE GENERALE

Un tracker est un ETF, ce qui signifie Exchange Traded Funds⁽¹⁾.

Il s'agit de fonds indiciels cotés en bourse. Les trackers ont pour objectif de répliquer les variations d'un indice, à la hausse comme à la baisse.



QU'EST-CE QU'UN INDICE ?

Un indice représente soit un marché (par exemple le CAC 40 qui représente les 40 plus grandes capitalisations françaises), soit un secteur d'activité particulier.

Les trackers ont été introduits il y a 15 ans en Europe et Lyxor ETF⁽²⁾ a été pionnier avec le lancement du 1^{er} ETF CAC 40. Aujourd'hui, il existe des trackers sur l'ensemble des classes d'actifs, que ce soit les actions, les obligations ou les matières premières. Les ETFs appartiennent à la catégorie des supports en unités de compte⁽³⁾ qui comportent un risque de perte en capital.

447

milliards d'euros d'encours
sur le marché européen des
trackers*

+24%

de croissance moyenne annualisée
des encours sur le marché des
trackers depuis 10 ans*

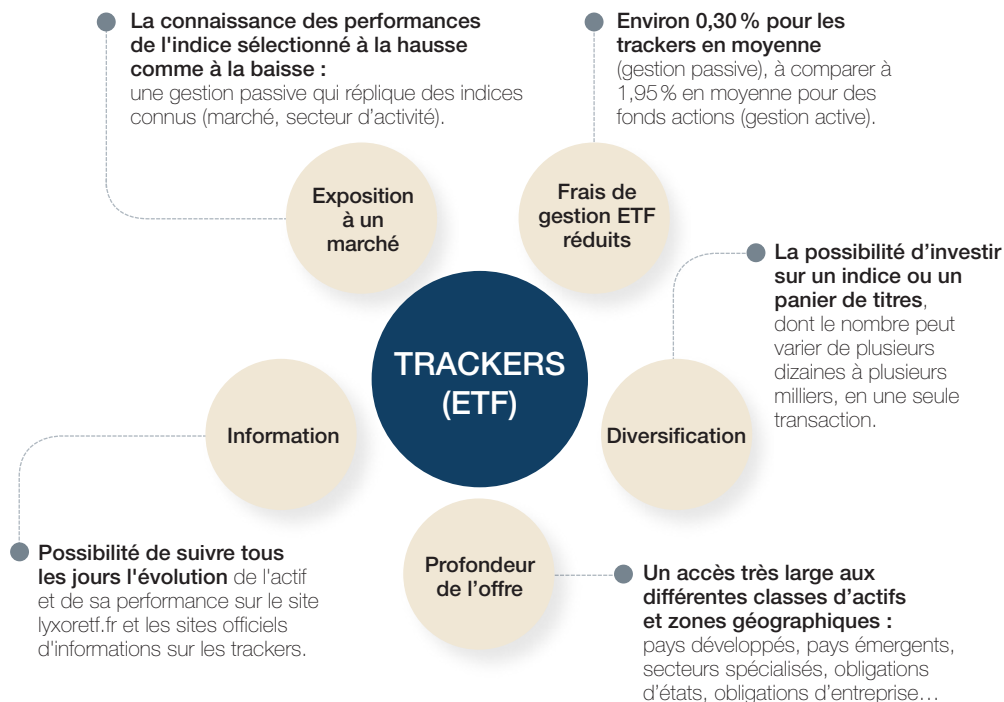
*Source ETFGI fin avril 2016

(1) Un ETF (Exchange Traded Fund) est un OPC ayant pour objectif de répliquer un indice des marchés actions ou de taux. Ainsi, la performance de ce type de support dépend de la variation à la hausse ou à la baisse de l'indice que l'ETF réplique. Les trackers sont également cotés en bourse et peuvent s'échanger sur le marché tout au long de la journée de cotation. (2) Lyxor Asset Management (« Lyxor AM »), créée en 1998, est une société de gestion d'actifs filiale du groupe Lyxor, dont la société de gestion Lyxor International Asset Management (« Lyxor ETF ») est également filiale. Ces deux filiales appartiennent au Groupe Société Générale. Pionnier sur le marché des ETF en Europe, Lyxor ETF se positionne depuis 15 ans à la pointe de ce secteur. L'allocation proposée par Lyxor AM dans le cadre de la Gestion Pilotée est déterminée à partir des contraintes d'investissement posées par ORADEA VIE. Cette allocation n'est pas basée sur l'analyse de la situation personnelle des adhérents du contrat UNEP SELECTION TRACKER et ne tient donc pas compte des objectifs patrimoniaux ou fiscaux desdits adhérents. La responsabilité de Lyxor AM ne pourra être recherchée en cas de litige relatif au contenu du contrat UNEP SELECTION TRACKER ou au contenu de la documentation commerciale liée.

UN TRACKER ?



QUEL EST L'INTÉRÊT D'INVESTIR DANS UN TRACKER ?



Gestion active, gestion passive, quelle différence ?

La gestion active a pour objectif d'essayer de surpasser les performances du marché de référence du portefeuille géré alors que la gestion passive va les répliquer fidèlement.

(3) Les unités de compte sont représentatives de parts ou actions d'OPC (actions de SICAV, parts de FCP...) de Sociétés Civiles Immobilières ou autres titres ou contrats financiers. S'agissant des unités de compte représentatives d'OPC : avant toute adhésion, il appartient à toute personne intéressée de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont elle relève, ainsi que des conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC), et plus particulièrement les sections sur les risques et les principales caractéristiques. Le DIC est disponible auprès de votre conseiller. **Oradéa Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat.**

L'ASSURANCE VIE UNEP UN CONTRAT À

UNE SÉLECTION DE SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Selon vos objectifs d'investissements et votre profil de risque, vous avez la possibilité de répartir votre capital entre :

- Le ou les trackers de votre choix en Gestion Libre parmi plus de **70 trackers** accessibles, tant sur les indices les plus connus que sur les marchés spécialisés,
- **Le Support Sécurité en euros**, pour la garantie du capital à tout moment.



LE CHOIX ENTRE 3 GESTIONS

- **Une Gestion Libre** offrant la possibilité d'investir sur plus de 70 trackers répliquant de grands indices mondiaux (CAC 40 Eurostoxx 50...) et permettant de couvrir l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations, matières premières, immobilier...),
- **Une Gestion Pilotée** par Lyxor AM, expert reconnu en gestion d'actifs qui définit et gère au quotidien les allocations flexibles et diversifiées à intégrer au sein de votre contrat,
- **Une Gestion à Horizon** pour disposer d'une allocation financière adaptée à votre âge et à votre horizon de placement et privilégier la sécurité au fur et à mesure que l'horizon choisi se rapproche.

Vous pouvez également choisir de panacher la Gestion Pilotée avec la Gestion Libre.



UN ACCOMPAGNEMENT À TOUT MOMENT

Votre Conseiller pour :

- Étudier la solution la mieux adaptée à vos projets, votre situation, à vos connaissances financières et à votre profil d'investisseur,
- Effectuer un versement,
- Gérer vos versements programmés,
- Réallouer votre épargne par un arbitrage.



SELECTION TRACKER VOTRE IMAGE

UNE ÉPARGNE DISPONIBLE AUX MOMENTS CLÉS DE VOTRE VIE



- **Rachats** : libres ou programmés,
- **Avances** : mise à votre disposition d'une somme, en contrepartie d'un taux d'intérêt, sans impacter les investissements réalisés sur votre contrat,
- **Rentes** : pour percevoir un revenu certain et régulier jusqu'à la fin de votre vie.

L'ASSURANCE VIE
Unep
SELECTION
TRACKER



DES SERVICES AUTOMATIQUES pour vous accompagner au quotidien

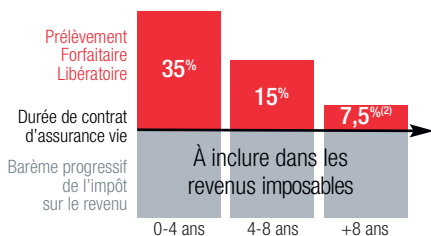
- La possibilité de mettre en place des **versements programmés** pour investir son épargne régulièrement,
- Des **programmes d'arbitrage** (Sécurisation des gains, investissement progressif...) pour rendre votre investissement plus efficace et plus sûr en le personnalisant en fonction de vos attentes.



UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE⁽¹⁾

Au moment du rachat partiel ou total : deux modes d'imposition de la plus-value au choix du client (hors prélèvements sociaux)

Au décès : conjoint ou partenaire pacsé⁽³⁾ : exonération totale, sinon pour les autres cas⁽⁴⁾ :



PRIMES VERSÉES	
AVANT 70 ANS	APRÈS 70 ANS
Barème progressif sur le capital y compris plus-value - < 152 500 € : exonération - < 700 000 € : 20% Sinon 31,25%	Imposable au-delà d'un abattement de 30 500 €

(1) La fiscalité décrite est celle en vigueur au 01/01/2016 et est susceptible d'évolution. La compagnie d'assurance n'est pas engagée sur le niveau de fiscalité. Toute évolution de la fiscalité sera à la charge de l'adhérent. (2) Imposition après abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule (9 200 € pour les couples soumis à une imposition commune). Cet abattement vaut pour l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation du foyer fiscal faisant l'objet d'un rachat dans l'année. Hors prélèvements sociaux en vigueur de 15,5%. (3) Et sous certaines conditions frères et soeurs. (4) Ces abattements valent pour l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation du foyer fiscal. Hors prélèvements sociaux en vigueur de 15,5%.

LA GESTION PILOTÉE PAR LYXOR

AVEC LA GESTION PILOTÉE PAR LYXOR 100% TRACKERS

Déléguiez à un expert la sélection de vos trackers pour bénéficier des performances des marchés financiers.

SIMPLICITÉ

INNOVATION

avec une allocation à base de trackers s'appuyant sur une approche quantitative développée par Lyxor AM.

PERFORMANCE

saisir les opportunités de marché.

DIVERSIFICATION

une exposition diversifiée à l'ensemble des classes d'actifs et une gestion du risque placée au centre de l'allocation.

EXPERTISE

Avec la Gestion Pilotée vous bénéficiez de toute l'expertise du groupe Lyxor

**Filiale à 100 % du Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Groupe Lyxor créé en 1998**

Lyxor ETF : 1^{er} émetteur d'ETF en France et parmi les leaders en Europe

114,5 milliards d'actifs sous gestion

Les arbitrages sont effectués par Oradéa Vie sur les conseils de Lyxor AM en fonction des évolutions des marchés.

ACCOMPAGNEMENT

VOTRE CONSEILLER

véritable relais entre Lyxor AM et vous, est à votre disposition pour vous expliquer les orientations de gestion ainsi que la répartition appliquée.

VOTRE INFORMATION

En début d'année, vous recevez un reporting décrivant l'allocation conseillée par Lyxor AM et son point de vue économique. À chaque arbitrage réalisé, vous recevez également un avis d'opération détaillé

LE CHOIX ENTRE 3 PROFILS

Profil de Gestion Europe

Investi sur des classes d'actifs à 100% EUROPE



Profil de Gestion Monde

Investi sur des classes d'actifs à 100% MONDE



Profil de Gestion 50/50

50% EUROPE
50% MONDE



Ces trois gestions recherchent une appréciation du capital sur le long terme grâce à **une allocation diversifiée et flexible** entre les différentes classes d'actifs.


La stratégie d'investissement se veut à **dominante actions**, pour privilégier les actions en phase de hausse et réduire leur poids en phase de baisse.

LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT

Nature du contrat	Contrat d'assurance associatif sur la vie à adhésion facultative. Droits d'entrée à l'association UNEP : 11€
Compagnie d'assurance	Oradéa vie (groupe Société Générale).
Gestions	<p>La Gestion Libre : votre capital est investi selon votre choix entre les différents supports accessibles.</p> <p>La Gestion Pilotée : votre capital est réparti sur les conseils de la société de gestion Lyxor AM selon la thématique que vous aurez choisie. Minimum en Gestion Pilotée : 10 000 EUR</p> <p>La Gestion à Horizon : en fonction de votre horizon de placement, votre épargne est répartie entre 5 trackers et le support Sécurité en euros selon une grille de répartition privilégiant la sécurité au fur et à mesure que l'horizon choisi se rapproche.</p>
Versements	<p>Versement initial : 1 200 EUR</p> <p>Versement programmé : 100 EUR/mois, 300 EUR/trimestre, 600 EUR/semestre, 1 200 EUR/an.</p>
Arbitrages en Gestion Libre	<p>Montant minimum arbitré d'un support vers un autre : 1 500 EUR</p> <p>Montant minimum à laisser sur un support en cas d'arbitrage partiel : 1 500 EUR</p>
Services	<p>Dynamisation du rendement : arbitrer les intérêts du support Sécurité en euros vers des supports en unités de compte. Montant minimum par support à la mise en place : 1 200 euros.</p> <p>Sécurisation des gains : arbitrer les gains réalisés sur les supports en unités de compte vers le support Sécurité en euros. Montant minimum à la mise en place : 1 200 euros</p> <p>Investissement progressif : investir régulièrement sur les supports en unités de compte en désinvestissant le support Sécurité euros ou le support monétaire. Montant minimum sur le support Monétaire ou Sécurité en euros à la mise en place : 7 500 euros</p> <p>Limitation des pertes : arbitrer vers le support en unités de compte venant en représentation d'actifs monétaires si le seuil de pertes fixé est atteint. Montant minimum à la mise en place : 1 200 euros</p> <p>L'allocation constante : réajuster trimestriellement votre capital en fonction de la répartition décidée lors de la mise en place du programme. Montant minimum à la mise en place : 1 200 euros ; Montant minimum arbitré : 200 euros ;</p>
Frais	<p>Frais sur versements : jusqu'à 1,90%</p> <p>Frais d'arbitrages :</p> <ul style="list-style-type: none">• En Gestion Libre : 0,50% des sommes arbitrées• En Gestion Pilotée et Gestion Horizon : gratuits <p>Frais de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none">• En Gestion Libre et Gestion à Horizon :<ul style="list-style-type: none">- Support Sécurité en euros : 0,75 % par an- Supports en unités de compte (ETF) : 1 % par an• En Gestion Pilotée : 1,95 % maximum par an<ul style="list-style-type: none">- Supports en unités de compte (ETF) : 1%- Frais de mandat unités de compte (ETF) : 0,95%
Disponibilité	À tout moment et sous réserve de l'accord d'un éventuel bénéficiaire acceptant, le rachat total ou partiel du capital est possible sans aucune pénalité. Une avance est possible dès la fin de la première année du contrat.



L'adhésion à l'association UNEP est obligatoire pour être admissible au contrat

 **SELECTION TRACKER.**

Union Nationale d'Épargne et de Prévoyance - 12, rue Clapeyron - 75008 Paris

Tél. 01 53 64 80 60 - Fax. 01 53 64 80 61 - contact@unep.asso.fr

DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE.

UNEP SELECTION TRACKER est un contrat d'assurance vie de groupe proposé par **ORADEA VIE** Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 € euros. Entreprise régie par le code des assurances 430 435 669 RCS Nanterre. Groupe Société Générale - Siège social : 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex.

Et présenté par **UNEP Diffusion Courtage**, intermédiaire en assurance

SAS au capital de 100 000 € euros - RCS PARIS 353 356 439 - N° ORIAS 07 005 716 www.orias.fr. Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes au Code des assurances.

ORADEA VIE ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat. Les investissements en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Lyxor Asset Management - SAS - Société par Actions Simplifiées au capital de 161 106 300 euros au 31 octobre 2013 - Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro unique d'identification 418 862 215 - Numéro APE : 652E. L'allocation proposée par Lyxor AM dans le cadre de la Gestion Pilotée est déterminée à partir des contraintes d'investissement posées par ORADEA VIE. Cette allocation n'est pas basée sur l'analyse de la situation personnelle des adhérents du contrat UNEP SELECTION TRACKER et ne tient donc pas compte des objectifs patrimoniaux ou fiscaux desdits adhérents. La responsabilité de Lyxor AM ne pourra être recherchée en cas de litige relatif au contenu du contrat UNEP SELECTION TRACKER ou au contenu de la documentation commerciale liée.